



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité :

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

QUE : Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Boischatel pour les exercices financiers 2019-2020-2021 est déposé au bureau du greffier-trésorier adjoint, au 45, rue Bédard à Boischatel.

QUE : Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière aux heures de bureau (8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30).

QU'EN conformité avec l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi avant le 1<sup>er</sup> mai 2019, en personne ou par courrier recommandé, au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, sise au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer (Québec) GOA 1NO. Pour être recevable, la demande de révision doit être faite sur la formule prescrite à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent exigible correspondant à la nature de la demande de révision.

Fait à Boischatel, ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint